



CAP', la rééducation intensive et ludique des tout-petits : une avancée majeure

De 2018 à 2023, la Fondation Paralyse Cérébrale a consacré un soutien massif et inédit de 1,5 million d'euros sur cinq ans au projet CAP' « Changements induits par la thérapie HABIT-ILE chez les enfants avec paralysie cérébrale en âge préscolaire ».

Ce programme de recherche s'appuie sur la méthode HABIT-ILE, développée par le Professeur Yannick Bleyenheuft de l'Université Catholique de Louvain. Cette méthode de rééducation intensive implique une stimulation constante des membres supérieurs et inférieurs de l'enfant. Elle a fait la preuve de son efficacité pour les enfants de plus de 6 ans atteints de paralysie cérébrale unilatérale et bilatérale.

Tout l'enjeu du programme de recherche CAP' a été de montrer que cette méthode de rééducation intensive change durablement les capacités motrices du petit enfant âgé de 1 à 4 ans, à un stade de son développement où tout est encore possible.

Coordonné par le Pr Sylvain Brochard - Fondation Ildys, CHRU de Brest -, CAP' a été mené par un consortium de plusieurs équipes européennes (Belgique, France, Suisse, Espagne et Italie).



Dans l'ordre de gauche à droite, la Professeure Yannick Bleyenheuft, fondatrice de la méthode HABIT-ILE, le Professeur Stéphane Sizonenko, membre du consortium CAP' et le Professeur Sylvain Brochard, coordinateur du projet CAP', reçoivent 1,5 million d'euros de la Fondation Paralyse Cérébrale remis par Alain Chatelin, Président de la Fondation.



ré- sul- tats

DES STAGES DE RÉÉDUCATION INTENSIVE ET LUDIQUE SUIVIS PAR 100 ENFANTS

Les stages intensifs ont eu lieu à Brest, Angers, Bruxelles et Pise. Leur objectif était d'évaluer l'effet de deux semaines de thérapie intensive et ludique chez 100 enfants âgés de 1 à 4 ans (50 enfants avec paralysie cérébrale unilatérale et 50 avec paralysie cérébrale bilatérale) en comparaison avec une prise en charge habituelle.

Chaque stage accueillait environ huit enfants et était animé par une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de professionnels : médecins MPR (médecine physique et réadaptation), kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens...).

Chaque enfant bénéficiait d'un suivi personnalisé : un à deux thérapeutes l'accompagnaient constamment chaque jour de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30. Pendant les 50h du stage, l'équipe thérapeutique proposait des activités ludiques pour développer motricité et autonomie par le jeu : peinture, pâte à modeler, toboggan, collage, mimes de chansons...

L'objectif était d'améliorer l'autonomie de l'enfant avec paralysie cérébrale dans sa vie quotidienne ainsi que les capacités motrices du bras, de la main mais aussi du tronc et des membres inférieurs. Par exemple, « je ne peux pas monter un escalier, tenir un yaourt ou remonter mon pantalon... et au bout de 15 jours, je peux le faire ».

Le programme prévoyait d'évaluer non seulement la motricité globale et de la main mais aussi les changements neuroplastiques en utilisant l'imagerie cérébrale (imagerie par résonance magnétique, IRM). Il évaluait également les changements biomécaniques à l'aide d'un système de capture des mouvements couplé à une analyse de l'activité des muscles par électromyogramme (EMG) afin de déterminer l'effet de la rééducation intensive sur la configuration et la qualité du mouvement.

Les résultats de l'étude menée chez les enfants porteurs d'une paralysie cérébrale unilatérale ont été publiés fin 2023 dans la revue internationale de référence JAMA Pediatrics. **Ils prouvent qu'un stage de 50h de thérapie HABIT-ILE apporte plus de progrès sur la motricité fine qu'un suivi de rééducation classique** et que c'est probablement la structuration de la thérapie qui permet cette amélioration par rapport à l'activité motrice usuelle. Les résultats de l'étude menée chez les enfants avec paralysie cérébrale bilatérale devraient être prochainement publiés.

PROLONGEMENT DU PROGRAMME CAP'

Une nouvelle étape a été franchie en mai 2024 : le lancement de l'expérimentation nationale article 51 TEAM&CO, financé par la sécurité sociale à hauteur de 10,8 millions d'euros. Elle va permettre le déploiement en France de stages de rééducation intensives pour 600 enfants âgés de 2 à 17 ans sur une période de 4 ans et demi.

Améliorer les capacités
motrices des tout-petits,
pour plus d'autonomie